



CONVENTION D'OBJECTIFS TRIENNALE 2012-2014

**Au titre du
Programme Local de l'Habitat**

Entre :

**La Communauté Urbaine de Bordeaux
et
l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes en Aquitaine
(URHAJ)**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB), habilité par décision n° du Conseil de Communauté en date du 2012
D'une part,

Et,

D'autre part, Monsieur le Président de l'URHAJ Aquitaine, Résidence Génilor, Avenue de la Libération, 33 310 Lormont,
D'autre part.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

EXPOSE DES MOTIFS :

1) Objet de la convention

Le présent rapport a pour objet d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs 2012-2014 entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'Union Régionale pour l'Habitat Jeunes (URHAJ), dont les actions en faveur du logement des jeunes s'inscrivent dans les objectifs de mise en œuvre du PLH de la CUB.

2) Présentation de l'URHAJ

▪ L'URHAJ membre de l'UNHAJ

L'Union régionale Habitat Jeunes est membre de **l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes**, créée en 1955. L'UNHAJ accompagne les jeunes dans leur processus de socialisation, leur insertion consciente et critique dans la société. Mouvement d'éducation populaire, porteuse d'un projet de transformation sociale, l'UNHAJ cherche à offrir aux jeunes en situation de mobilité, physique, intellectuelle et personnelle, des éléments de stabilité leur permettant d'être mieux armés pour construire leur parcours de vie.

L'UNHAJ est une union de **330 adhérents** locaux (associations et personnes morales) repartis sur 250 villes et regroupés au niveau régional au sein de URHAJ - Unions Régionales pour l'Habitat des Jeunes.

Créée en 1981, **l'URHAJ Aquitaine**, association loi 1901, a pour objectif de développer et d'optimiser les interventions de ses 12 adhérents : 11 associations et 1 chambre des métiers présentes sur 11 villes d'Aquitaine.

• Les objectifs des associations Habitat Jeunes

Elles s'inscrivent dans les dynamiques partenariales de développement local. Leur approche englobe trois dimensions :

- > **Politique** : à travers l'analyse des situations de jeunesse, la définition des problématiques et des besoins, la mobilisation des acteurs, l'élaboration de réponses concertées articulées aux politiques locales.
- > **Pédagogique** : en définissant les démarches d'accompagnement créant les conditions de l'autonomie des jeunes.
- > **Economique** : en contribuant à l'accueil et au maintien des jeunes sur les territoires, en impulsant des collaborations avec le tissu économique, en proposant une expertise porteuse d'innovations et d'expérimentations.

• Les actions des associations Habitat Jeunes

Les associations **Habitat Jeunes d'Aquitaine** proposent **différentes solutions de logement** aux jeunes en mobilité sociale ou professionnelle.

Une offre sur le territoire aquitain de près de **1000 logements**, du studio au T3, permet d'accueillir et d'accompagner les parcours résidentiels de plus de 2100 jeunes chaque année.

L'offre est constituée à **80% de logements collectifs meublés** (Foyer de Jeunes Travailleurs) et de **20% en diffus** (FJT en foyer soleil, CLLAJ, sous location, bail glissant..).

Des services logement (AIO) accueillent, informent et orientent les jeunes en recherche de logement.

3) Le logement des jeunes : situation et contexte

Jeunesse et habitat : constats ¹

- Les jeunes : 25% de la population de la CUB

En 2007, 173 000 jeunes de 15-29 ans habitaient la CUB, ils représentaient 24% de sa population. Les jeunes constituent donc une véritable force démographique dans l'agglomération ainsi que dans le département. Ils contribuent à sa croissance démographique, en lien avec l'attractivité de l'offre de formation et d'emploi.

- Diversité des situations de jeunesse...

Les jeunes de 15 à 30 ans ne forment pas une catégorie homogène. La jeunesse représente toujours une phase d'apprentissage, de construction et d'expérimentations, mais cette période de transition recouvre des réalités diverses. Ainsi, dans la CUB en 2007 :

- ✚ près de 78 000 jeunes poursuivaient une formation
- ✚ plus de 71 000 occupaient un emploi
- ✚ plus de 16 000 étaient en recherche d'emploi
- ✚ et plus de 16 000 jeunes étaient à la fois actifs et scolarisés. Parmi ces derniers on compte des apprentis (+ de 7000 apprentis dans la CUB en 2007), des stagiaires rémunérés, des étudiants exerçant en parallèle une activité professionnelle...

Les situations des jeunes sont donc diversifiées. Et ce y compris pour un même jeune : en effet les parcours d'insertion professionnelle sont rarement linéaires, un même jeune va pouvoir connaître des périodes successives de formation, d'emploi et de chômage.

- ... et diversité des besoins

Lorsque les jeunes formulent une demande de logement, celle-ci recouvre en réalité une diversité de besoins. Par exemple, un jeune en mobilité professionnelle aura avant tout besoin de répondre rapidement à une offre d'emploi, tandis qu'un jeune en rupture familiale aura besoin de se protéger et se reconstruire, un jeune quittant pour la première fois le domicile parental aura à apprendre à gérer son logement et son quotidien, et tous auront besoin de nouer de nouvelles relations et d'expérimenter la vie en société.

De plus ces besoins sont évolutifs, ils varient en fonction du contexte personnel et professionnel des jeunes, de leur situation financière, de leurs projets et de leur vocation à s'établir plus ou moins durablement sur le territoire.

- ... diversité des parcours résidentiels

De la même manière qu'il y a plusieurs situations de jeunesse, les jeunes ont diverses façons d'habiter.

¹ A partir des éléments de l'étude « Jeunesse et Habitat en Gironde » menée par l'URHAJ Aquitaine en 2010-2011, de l'étude du Conseil Régional d'Aquitaine « Le logement des jeunes en formation et en mobilité professionnelle »...

A compléter notamment par le diagnostic prévu dans le cadre du PLH de la CUB, ainsi que par la synthèse de la manifestation locale des Etats Généraux du Logement en Aquitaine.

Parmi les jeunes de 15 à 29 ans habitant la CUB en 2007, 37% vivaient chez leur(s) parent(s), 26% vivaient seuls, 27% vivaient en couple et/ou avaient des enfants, et 10% expérimentaient d'autres modes de cohabitation non familiale (colocation par exemple). Lorsqu'ils n'habitent plus chez leurs parents, les jeunes de moins de 20 ans ont surtout tendance à s'installer seuls, tandis que les plus de 25 ans s'installent plutôt en couple ou en famille.

La plupart des jeunes vont être amenés à changer plusieurs fois de logement, et le départ du domicile parental n'est pas toujours définitif. Ce qui nous amène à parler de parcours résidentiels.

- Un parcours résidentiel lié aux parcours de formation et d'insertion sociale et professionnelle des jeunes

L'attractivité de la CUB génère des mobilités résidentielles, et donc des demandes de logements. Ainsi, parmi les jeunes entrés dans une association Habitat Jeunes de la CUB en 2009, 79% formulaient une demande liée à un rapprochement du lieu de formation, de travail ou de stage.

Ces mobilités résidentielles peuvent être durables, pour des jeunes qui arrivent d'une autre région et qui souhaitent s'installer sur le territoire, ou pour des jeunes issus du territoire et dont la situation personnelle ou familiale a changé.

Elles peuvent aussi être transitoires, pour des jeunes souhaitant séjourner de façon temporaire, souvent en lien avec l'accès à un emploi à durée déterminée, une formation, un stage – ou pour des jeunes accédant à un CDI et ayant besoin d'une solution temporaire le temps de découvrir le territoire, effectuer leur période d'essai... - ou encore pour des jeunes ayant des situations personnelles et sociales complexes.

Se donner les moyens d'accompagner ces mobilités est essentiel, tant pour la réussite des parcours des jeunes, que pour le développement local. En effet, le manque d'offre accessible et adaptée, le coût et la fatigue générés par des déplacements quotidiens importants, la méconnaissance du territoire et l'absence de réseau relationnel, peuvent constituer des freins dans la réalisation des projets personnels, professionnels et de formation des jeunes. Des responsables de CFA de l'agglomération bordelaise en témoignent. Cela se répercute aussi indirectement sur le développement de l'offre de formation, ainsi que sur le développement des entreprises qui souhaitent recruter du personnel qualifié au-delà du bassin d'emploi local ou accueillir des salariés de façon temporaire (lors des pics d'activité etc.).

L'habitat jeunes : un enjeu pour la métropole bordelaise

L'offre de logement et plus largement la politique de l'habitat participe pleinement de l'attractivité du territoire. Les jeunes constituent donc une cible majeure à mieux prendre en compte dans la politique de l'habitat communautaire, afin d'assurer les conditions d'accompagnement de l'attractivité de l'offre de formation et d'emploi du territoire.

Pour cela, il s'agit :

- D'adopter une approche globale : l'habitat des jeunes doit être pensé en articulation avec les questions d'emploi/formation/mobilité, de santé, de vie sociale et de citoyenneté.
- De développer une offre mieux adaptée à la demande, quantitativement et qualitativement : diversité de réponses, tant en ce qui concerne les types de logement, que les rythmes d'occupation (continu/fractionné, logement d'installation/logement temporaire), les services et l'accompagnement...

C'est pourquoi, il est proposé, par la présente convention, de soutenir l'URHAJ, au titre de ses missions de mise en œuvre du PLH, sur une période de 3 ans.

Article 1 : Objet de la convention

Elle vise à exposer les principales interventions de l'URHAJ Aquitaine au titre de la réalisation des objectifs du PLH.

Article 2 : Définition des interventions de l'URHAJ Aquitaine

La CUB et l'URHAJ partagent des principes communs fondamentaux qui motivent leurs interventions sur le territoire.

L'URHAJ suit ses quatre engagements pour la jeunesse.

1) Solidarité

La solidarité est un pilier de la cohésion sociale. Elle doit se décliner à plusieurs niveaux :

- Solidarité entre les générations : soutenir les jeunes par un effort collectif, au moment où ils construisent leur autonomie, leur entrée dans la vie active et leur participation à la société.
- Solidarité entre les jeunes eux-mêmes, entre ceux qui « s'en sortent » et ceux qui rencontrent davantage d'obstacles : favoriser les échanges, le brassage, les initiatives solidaires.
- Solidarité entre les territoires : développer des réponses cohérentes, articulées et maillant le territoire sans omettre les zones moins densément peuplées.
- Solidarité du monde économique : sensibiliser les acteurs économiques aux enjeux de l'habitat des jeunes et renforcer l'implication des entreprises dans le financement du logement et de la mobilité des jeunes salariés.

La mise en œuvre de ces solidarités implique d'organiser sur le territoire des réponses habitat favorisant la mixité sociale et l'équité territoriale.

Elle suppose également l'intervention de professionnels de l'action socio-éducative visant à favoriser les dynamiques d'insertion dans une logique préventive, en articulation avec des professionnels de l'action sociale aidant à la réinsertion des jeunes en situation d'exclusion.

2) Fluidité des parcours des jeunes

La jeunesse est une période d'expérimentations et d'apprentissages. Or elle s'effectue aujourd'hui dans un contexte d'allongement de la durée d'accès à un emploi durable. Au cours de leur insertion professionnelle, les jeunes alternent entre différents statuts : en formation, en emploi, au chômage, en apprentissage... L'accès à une formation ou un emploi génère des mobilités journalières, sinon résidentielles. De plus, les premiers choix d'orientation ne sont pas toujours les bons, et les évolutions du contexte économique appellent à davantage de mobilité professionnelle, si bien que les reprises d'études sont plus fréquentes.

Pourtant les passerelles ne sont pas toujours évidentes, et peuvent être semées d'obstacles (question des ressources financières, des déplacements, du déménagement...)

Ainsi il apparaît important de :

- Faciliter l'accès à la formation, les réorientations, les expériences, les changements de cap...
- Faciliter et sécuriser les mobilités professionnelles.
- Accueillir des compétences nouvelles, accompagner le développement économique local et l'emploi des jeunes.

Pour cela, il conviendra de :

- Fluidifier les mobilités quotidiennes, notamment en pensant l'habitat en articulation avec les lieux d'emploi, de formation, et les réseaux de transports en commun.
- Accompagner les mobilités résidentielles, grâce au développement de services et d'une offre de logements adaptés.

3) Qualité architecturale et environnementale

Au-delà de la question de l'implantation, il apparaît fondamental de concevoir des logements qui soient adaptés à l'usage des jeunes :

- Une qualité environnementale ayant valeur d'exemplarité, et également au service d'une diminution des coûts (charges) tant pour les jeunes que pour la collectivité.
- Des logements fonctionnels, meublés pour les séjours temporaires, avec des espaces dédiés aux bagages pour les séjours alternés.
- Des logements esthétiques, intégrés à la ville au plan architectural et offrant un cadre de vie agréable et valorisant pour les jeunes.

4) Ouverture, citoyenneté et participation

Enfin, habiter la métropole doit aussi être une formidable opportunité pour les jeunes de :

- Découvrir, s'enrichir au contact de son foisonnement culturel et artistique et y contribuer.
- Participer à la vie de son quartier, de sa commune.
- Débattre, développer des initiatives, porter des projets.

Article 3 : Méthode et partenariat

La CUB et l'URHAJ s'engagent à fonder leur partenariat sur la méthode suivante :

1) Une organisation cohérente sur le territoire

Il importera de développer un panel de solutions qui soient à la fois adaptées aux réalités locales et articulées de façon cohérente à l'échelle de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

La révision du PLH devra contribuer à produire une vision à la fois précise et globale des besoins et des réponses existantes, de sorte à proposer des solutions adéquates.

2) Une approche globale

L'habitat est pensé comme une « porte d'entrée » à même de stabiliser et de faire levier sur les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Il doit être pensé en articulation avec les questions de mobilité et de transports, d'accès à la formation et à l'emploi, aux services et équipements publics, aux loisirs, à la culture, à la citoyenneté. Ainsi, au-delà de la question du logement, il s'agira de contribuer plus largement aux politiques jeunesse des communes.

3) Une démarche partenariale forte

La coopération et le partenariat seront au cœur des projets développés par la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'URHAJ Aquitaine. Les réflexions sur l'habitat des jeunes dans la Communauté Urbaine de Bordeaux s'attacheront à associer l'ensemble des acteurs ayant une responsabilité vis-à-vis de la jeunesse : élus des communes, représentants de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général, de la CAF, associations, acteurs économiques.

Article 4 : Engagements et missions de l'URHAJ

De par ses missions courantes, l'URHAJ Aquitaine participe à la recherche et au développement de solutions adaptées et diversifiées pour le logement des jeunes. Son activité vise notamment à :

1 – Améliorer la connaissance des besoins des jeunes en terme d'habitat

Constat :

L'observatoire du PLH n'aborde pas, actuellement, la demande en logement des jeunes. Il existe des études et enquêtes de qualité aux échelles régionales, départementale et locale conduites au moment de l'élaboration et de la révision des politiques jeunesse et habitat (Politique Logement Jeunes du Conseil Régional, révision du PDALPD, des PLH...). Elles permettent d'avoir une vision des situations et besoins des jeunes à un instant donné sans pour autant que soient structurées les conditions de leur actualisation et de leur suivi. Il convient de se doter d'outils pour mieux pouvoir réinterroger et réajuster les schémas directeurs des politiques publiques.

Ces études abordent les jeunes à partir de leurs statuts (étudiants, apprentis, salariés...). Or, au regard du fractionnement des parcours d'insertion, la majorité des jeunes alternent, dans un temps relativement court, des périodes de formation, de stage, de perte et de reprise d'activité professionnelle. Il apparaît opportun de croiser les outils d'observation (logement / emploi-formation / mobilité) et de construire une analyse plus fine de l'impact des parcours d'insertion sur les parcours résidentiels des jeunes.

Actions de l'URHAJ :

Plus précisément, il appartiendra à l'URHAJ de :

1. Contribuer, par son travail de coordination des différents acteurs détenteurs de données, à l'observatoire du PLH de la CUB, porté par l'A'Urba, en particulier sur des aspects plus thématiques et sociologiques.
2. Accompagner l'identification des besoins en logement des jeunes dans les différents territoires au sein de la CUB, afin d'aider à mieux programmer l'offre en logements tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.
3. Développer des analyses croisées avec l'Association Régionale des Missions Locales d'Aquitaine.
4. Favoriser la coordination des acteurs pour développer une étude longitudinale, visant à analyser les parcours résidentiels des jeunes sur un temps long, avec une vision globale qui transcende les statuts et les dispositifs (démarche multi partenariale CAF/URHAJ/CUB).

Dans un souci de cohérence, il conviendra de penser ces démarches dans le cadre de la réflexion menée par le Conseil Régional autour de la structuration d'outils d'observation.

2 – Développer une offre adaptée à la diversité des parcours des jeunes par un conseil et un appui stratégique et technique

Constat :

- ✚ L'offre de logements temporaires et de logements accessibles en séjour fractionné

Des projets sont en cours, mais l'offre restera insuffisante par rapport à la demande et à la variété des besoins. Par conséquent il est essentiel d'être en mesure de développer des réponses diversifiées, mixant résidences sociales, petites résidences et logements diffus.

De plus, compte tenu des réalités locales (des territoires moins denses notamment), il convient également d'encourager les initiatives, les expérimentations et d'évaluer ces solutions alternatives au regard des enjeux précédemment définis.

✚ L'accès à l'offre de logement de droit commun

A un moment donné de leur parcours résidentiel, les jeunes aspirent à s'installer, et donc à accéder à un logement de droit commun, que ce soit seuls, en colocation, en couple ou en famille, en tant que locataires du parc social, du parc privé, ou en tant que propriétaires.

Or actuellement l'accès des jeunes au parc locatif social ne va pas de soi : parce que les petits logements y sont peu nombreux, que les délais d'attente sont importants, et que les jeunes pensent ne pas être prioritaires. Il serait donc intéressant de travailler les conditions de leur accès au parc locatif social, en lien avec les bailleurs et les communes, ce qui servirait également un objectif de mixité sociale. Plusieurs pistes peuvent être explorées : des logements diffus en sous-location/bail glissant, des logements en accès direct via un contingent de réservation... A titre d'exemple, des expériences de coopération entre bailleurs sociaux, communes et associations Habitat Jeunes ont été menées à Tarnos, Nantes, et en Région Centre,

D'autre part, selon les spécificités locales, des solutions telles que la colocation ou le logement intergénérationnel pourront être envisagées, y compris dans le secteur privé. Sans être généralisables au plus grand nombre, ces réponses pourront permettre de compléter une offre globale, à condition toutefois d'être accompagnées (exemple du travail de médiation réalisé par l'AFEV, Vivre Avec, le SIREs).

Actions de l'URHAJ :

L'activité de l'URHAJ en matière de conseil stratégique et d'appui technique porte sur :

- l'amélioration de la planification spécifique logement des jeunes effectuée par la CUB, les communes et les bailleurs à l'occasion de la révision du PLU 3.1, mais également à l'occasion de la programmation de logements temporaires, en séjours fractionnés et de logements d'installation accessibles,
- le soutien des associations porteuses de nouveaux projets nécessitant une ingénierie et un renfort temporaire. A l'heure actuelle, l'URHAJ identifie un besoin urgent de renfort auprès de l'association Technowest Logement Jeunes en vue de l'ouverture de nouvelles structures et de la gestion de 204 places supplémentaires.

3 – Articuler la politique de l'Habitat avec l'ensemble des politiques de la jeunesse

Constat :

La question du logement des jeunes s'intègre aux préoccupations plus larges des politiques de la jeunesse visant à accompagner les jeunes dans un parcours d'insertion professionnelle et sociale vers une vie autonome.

Actions de l'URHAJ :

Plus que la création de logements, il s'agira pour l'URAHJ d'accompagner la mixité, de favoriser les solidarités, de créer les conditions de la réussite des parcours d'insertion sociale et professionnelle, d'encourager l'ouverture et la citoyenneté. En cela, l'intervention des professionnels de l'action socio-éducative est fondamentale. Cela implique un renforcement de l'action socio-éducative menée par les associations Habitat Jeunes, et de la synergie entre les différents acteurs intervenant auprès des jeunes dans la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Article 5 : Prévisions de financement

La participation communautaire pourrait s'élever, **sous réserve de la signature d'avenants financiers en 2012, 2013 et 2014 et en fonction des crédits disponibles**, à 349 400 € sur 3 ans et se déclinerait annuellement de la façon suivante :

	2012	2013	2014	TOTAL
Montants prévisionnels des subventions de fonctionnement à l'URHAJ Aquitaine	101 600 €	130 300 €	117 500 €	349 400 €

Les montants annuels de ces subventions varient en fonction du développement des projets portés par l'association.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans, à compter de la signature par les parties.

Article 7 : Conditions de résiliation de la convention

La convention pourra être résiliée, à tout moment, de part et d'autre, en cas d'inexécution par l'une des parties, des présentes dispositions, ou tout autre motif légitime, sous réserve d'une information réciproque avec préavis d'un mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 8 : Contentieux

Les litiges pouvant naître de l'exécution de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le

Pour l'Union Régionale de l'Habitat des Jeunes

Le Président,

Gérard ALCOUFFE

Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux

Le Président,

Vincent FELTESSE

ANNEXE 2

Budget prévisionnel 2012
de l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes en Aquitaine
(URHAJ)

CHARGES	MONTANT			PRODUITS	MONTANT		
	HT	TVA	TTC		HT	TVA	TTC
60 – Achats			4 200	70 - Ventes de produits finis, prestations de services			19 800
Achats d'études et de prestations de service				Marchandises			
Achats non stockés de matières et fournitures				Prestations de services			
Fournitures non stockables (eau, énergie)				Produits des activités annexes			
Fournitures d'entretien et de petit équipement				74 - Subventions d'exploitation ⁴			278 250
Fournitures administratives				État (préciser)			
Autres fournitures				- DGCS FONJEP national			2 678
61 - Services extérieure			17 500	- DRJSCS FONJEP 1 poste			4 392
Sous traitance générale				- DREAL Aquitaine			30 000
Locations mobilières et immobilières				Région			
Entretien et réparation				- Jeunesse : Action socio- éducative			20 000
Assurances				- Habitat : Animation tête de réseau			40 000
Documentation				- ESS : Projet mutualisation			20 000
Divers				Département - Gironde			15 000
62 - Autres services extérieurs			127 865	Cub			101 600
Rémunérations intermédiaires et honoraires				Organismes sociaux – 3 CAF Aquitaine			30 000
Publicité, publications				CNASEA (emplois aidés)			4 580
Déplacements, missions et réceptions				Autres (précisez) : Accord cadre UNHAJ/Etat/CDC			10 000
Frais postaux et de télécommunication				75 - Autres produits gestion courante			17 000
Services bancaires				Cotisations			17 000
Divers				Autres			
63 - Impôts et taxes			4 850	76 - Produits financiers			
Impôts et taxes sur rémunérations				77 - Produits exceptionnels			
Autres impôts et taxes				78 - Reprise sur amortissements et provisions			
64 - Charges de personnel			158 135	79 – Transfert de charges			6 500
Rémunérations du personnel							
Charges sociales							
Autres charges de personnel			0				
65 - Autres charges de gestion courante			0				
66 – Charges Financières			0				
67 - Charges exceptionnelles			0				
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements			9 000				
TOTAL DES CHARGES			321 550	TOTAL DES PRODUITS			321 550
86 - Emploi des contributions volontaires en nature				87 - Contributions volontaires en nature ⁵			
- Secours en nature				- Bénévolat			
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations				- Prestations en nature			
- Personnel bénévole				- Dons en nature			
Total des charges				Total des produits			

⁴ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres financeurs sollicités.

⁵ Le plan comptable des associations prévoit a minima une information dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.